

Procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023

Présents :

Mmes Paula COURIOL, Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Eveline REYMOND et Josiane VARENNE

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Philippe ROMEUF et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mmes Catherine MENABE, Anne Dominique POINTET, Isabelle ROMEAS et Paule-Emilie TERRASSE

MM. François BRENAS et Bertrand FRAISSE

Pouvoirs :

Isabelle ROMEAS donne pouvoir à Josiane VARENNE

Anne Dominique POINTET donne pouvoir à Raymond PAYS

Les conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice,
Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe ROMEUF, à l'unanimité des membres présents, est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 26/10/2023

Monsieur le maire rappelle les questions délibérées lors du précédent conseil du 26/10/2023 et les débats retranscrits dans le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 - Travaux de voirie 2024-demande de DETR

Didier DUCROS présente le dossier. Au vu de la détérioration des chaussées dans le bourg d'Aiguilhe, il propose de réaliser des travaux de réfection de voirie. Les voies concernées sont la rue Saint-Michel, la Montée du Séminaire et le carrefour entre la rue Crozatier et la rue de la Coustette. La reprise de ces voies représente un coût prévisionnel de 99 972,50 euros HT.

Antoine RAHON constate que la vitesse est excessive dans le bourg.

Daniel JOUBERT suggère d'aménager prochainement une zone de rencontre, limité à 20 km/heure.

Daniel PERRET rappelle la présence de caves sous la rue Saint Michel.

4- Instauration zone 30km/h élargie

Mr le maire propose de créer une zone 30 élargie à l'ensemble du coteau, limitant la vitesse à 30 km/h, le secteur étant délimité au nord par la route de la Plaine de Rome, à l'ouest la Boriette, à l'est par la limite avec Chadrac et au sud par la route de Bonneville. La signalisation adéquate et un marquage au sol seront mis en place, accompagnés d'une communication importante sur cette nouvelle réglementation.

La commission des travaux avait émis un avis favorable et le conseil valide la proposition.

Le Maire précise que la commune de Polignac a donné un accord verbal.

Eveline REYMOND demande ce qu'il en est des voies sans issue. Le Maire précise que pour ces voies publiques en l'absence de signalisation contraire en zone 30, c'est la règle de la « priorité à droite ».

Didier COURIOL demande qui déneige la Plaine de Rome et si des démarches particulières ont été prises pour des contrôles de police Plaine de Rome et Montée de Jalavoux. Le Maire confirme que des demandes en ce sens sont faites régulièrement à l'occasion des réunions mensuelles au commissariat.

Une demande de devis a été faite à ASP pour les panneaux de signalisation, les marquages et la pose de bandes rugueuses signalant l'entrée dans la zone.

Le chantier devrait démarrer au premier trimestre 2024.

Raymond PAYS demande si la population sera informée. Une campagne de communication sera faite.

Christian PETIT demande, en aparté, pourquoi la mairie d'AIGUILHE n'adhère pas à Illiwap. La première adjointe propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la commission communication.

5- Dérogation au repos dominical

Sur les propositions de dérogation de la Communauté d'agglomération au repos dominical pour l'année 2024, Mr le maire suggère le nombre maximum soit porté à 5 pour l'année 2024 en cohérence avec l'harmonisation voulue par la Communauté d'Agglomération. Le conseil municipal, à l'unanimité valide les dates retenues, à savoir les 1^{er} - 8 - 15 - 22 et 29 décembre 2024.

6 - Tarifs 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant des barèmes des différentes prestations fournies par la commune, à compter du 01/01/2024, à l'exception des tarifs de la cantine et la garderie qui sont applicables à compter du 01/09/2024.

Le maire explique pourquoi une commission de finances n'a pas été tenue préalablement. Il explique qu'il n'y avait pas volonté d'augmenter les tarifs, sauf sur la cantine. La Ferme de Lavée, notre prestataire de services, effectue une augmentation de ses coûts chaque année. La commune, quant à elle, est restée toujours avec le même tarif depuis de nombreuses années. Eveline REYMOND approuve en disant qu'il vaut mieux faire appliquer une augmentation de manière modérée régulièrement plutôt qu'une grosse augmentation tardivement surtout avec l'inflation galopante. Christine DESSALCES constate qu'il est normal d'effectuer une augmentation.

Paula COURIOL rappelle que sur Aiguilhe il n'y a pas de différence de tarif entre les enfants d'Aiguilhe et les enfants des communes extérieures.

Jacqueline NAVARRO précise que sur le PUY-EN-VELAY, le coût est fonction de l'impôt sur le revenu.

Didier COURIOL demande combien de repas sont servis dans l'année.

Le conseil valide les propositions retenues.

7 - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise M. le maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

8 -Règlement intérieur du personnel communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter le règlement intérieur du personnel communal dont son application interviendra à compter du 01/01/2024. Accord à l'unanimité.

Mr le Maire précise que ce règlement permet d'établir les droits et obligations du personnel.

Didier COURIOL demande s'il y a eu des manquements au règlement. Le maire répond que jusqu'à présent il n'y en avait pas, puisqu'il n'y avait aucun règlement. L'adoption de celui-ci permettra d'être en accord avec la réglementation, c'est un document qui précise les devoirs mais aussi les droits des agents.

9 - Questions diverses

Didier COURIOL demande où en est la réparation du lampadaire dans le virage de Jalavoux. Le maire lui répond que l'entreprise EGEV est intervenue récemment sur la commune allée des Vignards et que tout doucement l'entreprise est en train de réparer les problèmes signalés. Il semblerait que ce soit un problème d'approvisionnement de matériel. Il rappelle que tout signalement d'incident sur l'éclairage public doit être fait au secrétariat de mairie. Raymond PAYS rajoute que le feu tricolore de l'avenue de Bonneville fonctionne désormais. Effectivement le remplacement a été réalisé.

Christian PETIT interroge sur le chantier de végétalisation du giratoire des Moulins. Le maire donne les dernières nouvelles, plutôt désastreuses puisque l'entreprise a procédé, sans nous prévenir, à la coupe à leur base de toutes les vivaces sauf les genêts alors qu'il fallait entreprendre un gros travail de désherbage, suite à l'absence d'entretiens réguliers. On est en attente de connaître la date de remplacement des bouleaux qui n'ont pas pris, l'entreprise nous ayant informés qu'elle intervenait la semaine prochaine.

Josiane VARENNE informe sur :

- L'inauguration de la plaque de pavoisement (drapeaux et devise républicaine) de l'école le 30 novembre prochain.
- La préparation et la distribution des colis de Noël (13/12)
- Les vœux au personnel (18/12)

Daniel PERRET rappelle les dates pour le TELETHON avec l'opération brioches, le repas à Polignac, randonnée pédestre, concert....

Christine DESSALCES informe sur la vente du couvige qui s'effectue cette année à la salle polyvalente.

Enfin, suite à un questionnaire, Daniel JOUBERT informe sur l'opération des agriculteurs qui ont décidé pour manifester leur mécontentement de retourner les panneaux d'entrée et sortie des communes.

La séance est levée à 20 h 30

Le maire

Daniel JOUBERT



Le secrétaire

Philippe ROMEUF